

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**



**2021
Rapport d'Activité**

Sommaire

1.	2021 – En images.....	3
2.	Généralités	7
3.	Finances	12
4.	Liste des marchés attribués	14
5.	Faits marquants et actions menées en 2021	18
6.	Points divers.....	28

1. 2021 - En images



Entretien de la végétation sur la digue de l'Isère à Tournon - Février 2021



Réfection du piège à embâcle sur le ruisseau de Verrens - Février 2021



Réfection du chemin de digue - Avril 2021



Reprise en sous œuvre du seuil du Moratier - Torrent du Fournieux - Avril 2021



Travaux mécaniques de pérennisation – Avril 2021



Chasse du barrage d'Aigueblanche – juin 2021



Mesures conservatoires – juin 2021



Reprise en sous œuvre de l'ouvrage traversant du ruisseau de la Combe – juin 2021



Entretien du ruisseau du Curtet – Villard Lèger – septembre 2021



Amélioration de la passe à poisson du Verrens – Octobre 2021



Chantier sécurisation digue Montailleur – 1^{er} Décembre 2021



Batardeau du chantier digue à Montailleur détruit par la crue du 29 Décembre 2021



Crue du 29 Décembre 2021 – plage de dépôt du 2^{ème} Berre



Crue du 29 Décembre 2021 – La Bottière



Crue du 29 Décembre 2021 – Le Gelon inonde la RD925 dans le secteur de Chamoux



30 Décembre 2021 à 10h – Pont seuil de Montmélian sur l'Isère

2. Généralités

Dénomination officielle

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)

Date de création : 3 avril 2007

1^{ère} modification statutaire : arrêté du 15 février 2013 (siège du Syndicat)

2^{ème} modification statutaire : arrêté du 8 mars 2013 (intégration de Sainte-Hélène-sur-Isère à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie)

Arrêté du 18 mars 2014 : restitution de la compétence restauration et entretien des digues de l'Isère de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (fusion des Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie) à ses membres et substitution des Communes de Cruet, Freterive, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sein du SISARC.

Mise à jour des statuts en 2015 suite à différents arrêtés préfectoraux.

Au 1^{er} janvier 2018 : création de la **GEMAPI. (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)** – nouvelle compétence obligatoire du bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes ou d'Agglomération).

Au 1^{er} janvier 2019, refonte statutaire (arrêté préfectoral du 14 décembre 2018) du SISARC :

- **extension** de son **champ d'action** afin de couvrir la totalité de la compétence GEMAPI ainsi que de son **périmètre géographique** d'intervention à l'ensemble du sous-bassin versant hydrographique de la Combe de Savoie.
- **reprise des actions** précédemment portées par les EPCI membres et les Syndicats de **cours d'eau affluents** : Syndicat de l'Aitelène et Syndicat de la Biale et de la Lavanche.

Collectivités membres depuis le 1^{er} janvier 2019

- Le Département de la Savoie
- La Communauté de Communes Cœur de Savoie
- La Communauté d'Agglomération Arlysère
- La Communauté de Communes Porte de Maurienne
- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

Siège

L'Arpège - Pôle administratif de la CA Arlysère - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 Albertville

N° de SIRET : 200 008 423 000 10

Objet :

Le Syndicat Mixte a pour objet :

4.1 Au titre de ses missions antérieures décrites dans l'arrêté préfectoral du 3 avril 2007 portant « Statuts du SISARC », comme rappelées ci-dessous :

- D'assurer la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages.
- De conduire une réflexion générale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie et à ce titre, élaborer et mettre en œuvre un plan global d'action et notamment un

Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique, en liaison étroite avec l'Etat, en charge de l'élaboration et de l'actualisation du PPRI.

- De coordonner sur l'ensemble du bassin versant, dans son périmètre d'intervention, les études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Les missions portant sur les digues de l'Isère et de l'Arc s'inscrivent dans le cadre du décret du 19 décembre 1860.

4.2 Au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI pour les missions autres que celles relevant de l'article 4.1 ci-dessus :

Sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie, conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, et notamment de son article I bis, le Syndicat est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L 211-7 susvisé :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4.3 Le Syndicat est habilité à réaliser des missions d'intérêt général, en complément des compétences décrites aux 4.1 et 4.2, pour le compte de ses membres et sur son périmètre d'intervention, pour les missions suivantes :

- élaboration, coordination, concertation et animation dans les domaines de la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention et de la lutte contre les inondations. A ce titre, le Syndicat peut assurer des études globales présentant un intérêt à l'échelle de son périmètre ou d'une partie de son périmètre, et des actions d'information, de formation et de sensibilisation à l'intérieur du bassin versant.

COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de 28 délégués titulaires et 28 délégués suppléants.

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2021.

Pour le Conseil Départemental de la Savoie, 5 délégués titulaires

Délégués titulaires
Annick CRESSENS
Auguste PICOLLET
Béatrice SANTAIS
Olivier THEVENET
André VAIRETTO

Communauté d'Agglomération Arlysère : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sandrine BERTHET	Yacine ALIOUA
Daniel BUCHE	Thomas BOIRARD
Claude DURAY	Serge DAL BIANCO
Laurent GRILLET	Emilie DEGLISE FAVRE
Philippe GUIRAND	Jean-Marc DESCAMPS
Bérénice LACOMBE	Pierre DUBOURGEAT
Christophe METGE	James DUNAND SAUTHIER
Jean-Claude PEPIN	Daniel TAVEL
François RIEU	Frank VIALLET

Communauté de Communes Porte de Maurienne : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicolas ROCHE	Benjamin CANOT

Communauté de Communes Cœur de Savoie : 12 titulaires et 12 suppléants

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Luc BENETTI	Carlo APPRATTI
Jean-Michel BLONDET	Eric BARBIER
Nicole BOUVIER	Jean-Yves BERGER-SABATTEL
Georges COMMUNAL	Jean-François CLARAZ
Christiane FAVRE	Alain COMBAZ
Jacky GACHET	André DAZY
Yannick LOGEROT	Michel DURET
Jean-Claude MESTRALLET	Jean-Pierre GUILLAUD
Jean-Claude NICOLLE	Christelle HUGONOT
Fabienne PICHON-DEGUILHEM	Michel RAVIER
Eric SANDRAZ	Sylvie SCHNEIDER
Jacques VELTRI	Michel SYMANZIK

Communauté d'Agglomération Grand Chambéry : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe GAMEN	Aurélie LEMEUR

MEMBRES DU BUREAU

Par délibération du 25 août 2021, le Bureau du Syndicat mixte est composé de : **Président** : François RIEU (CA Arlysère)

Vice-Présidents : 1^{er} VP : Auguste PICOLLET (Département), 2^{ème} VP : Eric SANDRAZ (CC Cœur de Savoie) et 3^{ème} VP : Jean-Michel BLONDET (CC Cœur de Savoie)

Autres membres du Bureau : Daniel BUCHE (CA Arlysère), Claude DURAY (CA Arlysère), Laurent GRILLET (CA Arlysère), Jean-Claude MESTALLET (CC Cœur de Savoie), Christophe METGE (Arlysère), Béatrice SANTAIS (Département) et André VAIRETTO (Département)

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Philippe GUIRAND	Jean-Claude PEPIN
Christophe METGE	Laurent GRILLET
Auguste PICOLLET	Olivier THEVENET
Daniel BUCHE	Nicolas ROCHE
Eric SANDRAZ	Jean-Michel BLONDET

ADMINISTRATION GENERALE

Une convention de mutualisation de services est établie jusqu'au 31 décembre 2021 entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SISARC pour assurer le suivi administratif du Syndicat.

Le SISARC rembourse, à Arlysère, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition du Pôle administratif intercommunal établies à :

- les charges de personnel : 41 532 €
- les autres frais de fourniture et contrats de service rattachés à hauteur : 2 000 €

Par délibération en date du 2 mars 2022, un avenant de prolongation d'une année a été approuvé prolongeant la convention de mutualisation jusqu'au 31 décembre 2022.

SUIVI TECHNIQUE

Le suivi technique du SISARC est assuré depuis sa création par le Service d'Assistance Technique à la gestion des cours d'eau (SATERCE) rattaché à la Direction de l'Environnement et du Paysage du Conseil Départemental de Savoie

La convention, signée le 13 février 2015, établie entre le Département de la Savoie et le S.I.S.A.R.C, pour la période 2015-2018 acte de l'intervention des services techniques du Département au profit de ce dernier en particulier pour la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI de la Combe de Savoie.

Par délibération du 28 novembre 2018, le Conseil Syndical autorisait la signature d'un avenant, à ladite convention, pour préciser que les services du Département effectuent, par ailleurs, des prestations

d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de réparation et de confortement des digues inscrites au PAPI n°2, prestations que l'Etat a prévu de prendre en charge financièrement dans le cadre de l'avenant n° 1 au PAPI signé en novembre 2017.

Par délibération du 10 juillet 2019 du SISARC et du 12 juillet 2019 de la Commission Permanente du Département, il a été approuvé l'inscription dans cet avenant, de la prolongation de la durée de la convention pour 4 années supplémentaires (2019- 2023) en cohérence avec la prolongation du calendrier de réalisation du PAPI n°2 actée avec les représentants de l'Etat.

Par délibération du 22 mai 2019, une convention de mise à disposition du service environnement de la CCCS auprès du S.I.S.A.R.C a été également mise en place. Elle vise les opérations portées par le S.I.S.A.R.C et relevant du contrat vert et bleu contractualisé initialement par la CCCS. Cette convention porte sur les années 2019 à 2021.

Par délibération en date du 2 mars 2022, un avenant de prolongation d'une année a été approuvé prolongeant la convention de mutualisation jusqu'au 31 décembre 2022.

MISE EN ŒUVRE DE LA RGPD

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Ce nouveau règlement vient moderniser un cadre juridique vieux de 40 ans, marqué par un renforcement constant du niveau de protection. L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles.

Le règlement s'applique à tous ceux qui traitent des données personnelles, à savoir les entreprises mais aussi les collectivités publiques (communes, intercommunalités et leurs établissements).

Par délibération en date du 13 février 2019, le Conseil Syndical a confié la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) à AGATE (Agence Alpine des Territoires).

3. Finances

COMPTE ADMINISTRATIF

En section de fonctionnement :

Libellé	CA 2020	BP 2021	DM	Crédits 2021	CA 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	566 724,87	3 520 340,00	959 696,98	4 480 036,98	1 652 777,87
Charges à caractère général	492 212,98	3 375 600,00	0,00	3 375 600,00	1 529 696,24
Charges de personnel	36 058,43	105 000,00	0,00	105 000,00	95 420,00
Autres charges de gestion courante	16 919,04	18 000,00	0,00	18 000,00	17 809,11
Charges financières	842,96	3 000,00	4 000,00	7 000,00	3 418,09
Charges exceptionnelles	0,00	12 240,00	639 341,42	651 581,42	420,68
Dotations aux provisions	14 677,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	560 711,11	3 513 840,00	643 341,42	4 157 181,42	1 646 764,12
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,76	6 500,00	0,00	6 500,00	6 013,75
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	0,00	0,00	316 355,56	316 355,56	0,00
Total Dépenses d'ordre	6 013,76	6 500,00	316 355,56	322 855,56	6 013,75
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 318 547,57	3 520 340,00	959 696,98	4 480 036,98	1 305 215,90
Produits des services	5 402,10	3 500,00	0,00	3 500,00	378,00
Dotations et participations	1 312 974,23	3 516 840,00	0,00	3 516 840,00	1 304 657,76
Autres produits de gestion courante	171,24	0,00	0,00	0,00	0,14
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
Total Recettes réelles	1 318 547,57	3 520 340,00	0,00	3 520 340,00	1 305 215,90
Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes ordres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	0,00	0,00	959 696,98	959 696,98	

Résultat de l'exercice 2021 -347 561,97
Résultat antérieur : 959 696,98
Résultat de clôture : 612 135,01

En section d'investissement :

Libellé	CA 2020	BP 2021	RAR 2020	DM 2021	CREDIT 2021	CA 2021	RAR 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 345 924,26	5 050 570,00	2 314 300,00	425 755,56	7 790 625,56	3 438 730,63	1 009 121,66
Emprunts et Dettes assimilées	4 039,20	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 139,07	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
Subventions équipements versees	0,00	423 718,00	0,00	0,00	423 718,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	4 359,60	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	124 253,52	0,00
Immobilisations en cours	2 335 748,17	1 129 100,00	372 300,00	50 000,00	1 551 400,00	426 882,84	155 515,20
Travaux effectués pour compte de l'Etat	1 914 891,11	3 004 000,00	1 942 000,00	59 400,00	5 005 400,00	2 883 455,20	853 606,46
Dépenses imprévues	0,00	109 252,00	0,00	0,00	109 252,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	4 259 038,08	4 950 570,00	2 314 300,00	109 400,00	7 374 270,00	3 438 730,63	1 009 121,66
Opérations patrimoniales	86 886,18	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'ordre	86 886,18	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	0,00	0,00	0,00	316 355,56	316 355,56	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 335 696,59	4 900 080,00	2 464 790,00	425 755,56	7 790 625,56	4 232 746,49	628 950,00
FCTVA	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	548 858,78	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 596 010,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissements	1 896 232,89	1 189 580,00	438 940,00	50 000,00	1 678 520,00	463 844,92	367 950,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	1 749 024,61	3 004 000,00	2 025 850,00	59 400,00	5 089 250,00	3 124 805,38	261 000,00
Total Recettes réelles	5 241 268,39	4 793 580,00	2 464 790,00	109 400,00	7 367 770,00	4 137 509,08	628 950,00
Opérations patrimoniales (recettes)	88 414,44	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	89 223,66	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,76	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 013,75	0,00
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	316 355,56	316 355,56	0,00	0,00
Total Recettes d'ordre	94 428,20	106 500,00	0,00	316 355,56	422 855,56	95 237,41	0,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Résultat de l'exercice 2021 : 794 015,86
Résultat antérieur : -316 355,56
Résultat de clôture : 477 660,30

Globalement, le résultat 2021 s'établi comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SISARC					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	RAR 2021	Total	2021
Recettes	1 305 215,90	4 232 746,49	628 950,00	4 861 696,49	6 166 912,39
Dépenses	1 652 777,87	3 438 730,63	1 009 121,66	4 447 852,29	6 100 630,16
Résultat de l'exercice 2021	-347 561,97	794 015,86	-380 171,66	413 844,20	66 282,23
Résultat antérieur reporté	959 696,98	-316 355,56		-316 355,56	643 341,42
Résultat de clôture	612 135,01	477 660,30	-380 171,66	97 488,64	709 623,65

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRE EN 2021

- Département : 190 000 €
- Grand Chambéry : 800 €
- Porte de Maurienne : 9 430 €
- Arlysère : 351 370 €
- Cœur de Savoie : 555 000 €

Le seuil emprunt en cours en 2021 est celui hérité du SICSA effectué pour la réalisation de la plage de dépôt du Nant Bruyant.

LIGNE DE TRESORERIE

Le SISARC dispose d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Cette ligne de trésorerie est destinée à permettre le paiement des prestataires dans l'attente du versement des subventions d'opérations inscrites au PAPI, les frais afférents sont pris en charge dans le cadre du PAPI 2.

En 2021, elle a été mobilisée 3 fois. Compte tenu du décalage temporel entre les dépenses et la mise en paiement des subventions de l'Etat 3 035 € d'intérêts ont été dépensés (ces frais sont éligibles et intégrés dans les demandes d'aides).

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX

Les durées d'amortissement approuvées par le Conseil Syndical du 26 novembre 2020 sont les suivantes :

- Etude : 5 ans
- Logiciel : 3 ans
- Equipement informatique : 5 ans
- Autre matériel : 5 ans
- Installation – Aménagement Plage de dépôt : 50 ans
- Installation- Aménagement Digue : 100 ans
- Subvention d'équipement des opérations réalisées pour compte de tiers (PAPI) : 1 an
- Autres subvention d'équipement : 30 ans

4. Liste des marchés attribués

Objet	Numéro	Type marché	Date de notification	Date de début du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Durée	Montant total HT sur durée globale	Maxi sur durée globale
MARCHES DE TRAVAUX									
MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT									
Travaux de remise en état du chemin de digue de l'Isère en Combe de Savoie (sur 3 tronçons)	2021-SISARC-012	MAPA	04/03/2021		VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73390 BOURGNEUF	3 mois	69 869,40 €	
Réfection des ouvrages traversants du canal d'assainissement RD1 et du ruisseau de Saint-Vital	2021-SISARC-023	Ordinaire	29/04/2021		VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73390 BOURGNEUF	2 mois	69 617,70 €	
travaux de terrassement pour éliminer des renouées asiatique sur les cours d'eau du Val Coisin	2021-SISARC-053	MAPA	11/10/2021	18/10/2021	SAS FAMY	74540 ALBY SUR CHERAN	2 mois	108 496,00 €	
MONTANT de 90 000 € HT à 5 349 999,99 € HT									
Gestion des berges et du lit des cours d'eau - Travaux forestiers	2020-SISARC-055	Accord cadre à marché subséquent	21/01/2021	21/01/2021			1 an renouvelable 3 fois		
Lot n°1 : Combe de Savoie - Amont			04/03/2021	04/03/2021	MS1 : BOVET ENVIRONNEMENT	73100 GRESY SUR AIX		174 684,00 €	300 000,00 €
Lot n°2 : Combe de Savoie - Rive Droite			03/02/2021	03/02/2021	MS1 : ONF	73000 CHAMBERY		74 238,00 €	
			15/02/2021	15/02/2021	MS2 : BOVET ENVIRONNEMENT	73100 GRESY SUR AIX		93 180,00 €	240 000,00 €
Lot n°3 : Combe de Savoie - Rive Gauche			23/02/2021	23/02/2021	MS3 : LE NOYER VERT	38570 TENCIN		24 460,00 €	
			11/02/2021	11/02/2021	MS1 : ONF	73000 CHAMBERY		104 652,00 €	260 000,00 €
			23/02/2021	23/02/2021	MS2 : LE NOYER VERT	38570 TENCIN		17 080,00 €	
Acquisition de données géotechniques et géophysiques en Combe de Savoie	2020-SISARC-041	Accord cadre à marché subséquent	02/09/2021	02/09/2021			1 an renouvelable 3 fois		
					GINGER CEBTP	38330 MONTBONNOT		305 868,30 €	
					ERG GEOTECHNIQUE	69110 SAINTE FOY LES LYON		391 801,20 €	
					HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST	73800 SAINTE HELENE DU		169 651,70 €	
					ECR ENVIRONNEMENT	73420 VIVIER DU LAC		340 011,00 €	
Travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie	2020-SISARC-066	Ordinaire	02/02/2021	02/02/2021	ALPES DEBARDAGE	38570 THEYS	3 mois	27 453,41 €	
Travaux mécaniques de pérennisation du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Année 2021	2021-SISARC-019	A tranches	12/03/2021	12/03/2021	GUINTOLI	73800 LA CHAVANNE	2 mois	117 500,00 €	
Mesures conservatoires pour la sécurisation des digues de l'Isère en Combe de Savoie - Année 2021	2021-SISARC-026	A tranches					45 jours		
Lot n°1 : Application de mesures conservatoires sur les digues de l'Isère en amont de la Combe de Savoie			17/05/2021	17/05/2021	EIFFAGE	73800 MONTMELIAN		59 170,50 €	
Lot n°2 : Application de mesures conservatoires sur les digues de l'Isère en aval de la Combe de Savoie			17/05/2021	17/05/2021	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73390 BOURGNEUF			



Mesures conservatoires pour la sécurisation des digues de l'Isère en Combe de Savoie - Phase 2	2021-SISARC-038	A tranches							
Lot n°1 - Application des mesures conservatoires sur la digue de l'Isère en amont de la Combe de Savoie - Phase 2			08/07/2021	28/07/2021	SAS EIFFAGE CG INFRA LINEAIRES ETS FOREZIENNE	73800 MONTMELIAN	1,5 mois	76 302,00 €	
Lot n°2 - Application des mesures conservatoires sur la digue de l'Isère en aval de la Combe de Savoie - Phase 2			08/07/2021	28/07/2021	SAS EIFFAGE CG INFRA LINEAIRES ETS FOREZIENNE	73800 MONTMELIAN	1,5 mois	101 402,00 €	
Travaux de conformement de la digue rive droite de l'Isère et restauration du lit de l'Isère dans la courbe de Montailleir	2021-SISARC-042	A tranches	10/08/2021	10/08/2021	Grpt BENETTI/GUELPA	74190 PASSY	10 mois	2 099 836,45 €	
Relance - Travaux de restauration du lit de l'Isère en combe de Savoie - Phase 3	2021-SISARC-066	A tranches	29/11/2021	01/12/2021	Grpt VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73390 BOURGNEUF	6,5 mois	838 794,70 €	
MARCHES DE FOURNITURES									
Néant									
MARCHES DE SERVICES									
MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT									
Suivi écologique des bancs restaurés de l'Isère en Combe de Savoie - Année N+2	2020-SISARC-065	Ordinaire	17/02/2021		AMETEN	38320 EYBENS	7 mois	35 950,00 €	
Maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Montailleir & Restauration du lit au droit des atterrissements Am14 et Am17	2021-SISARC-004	Ordinaire	16/03/2021	16/03/2021	HYDRETTUDES ALPES DU NORD	73800 SAINT HELENE DU LAC	7 mois	72 561,20 €	
Maîtrise d'œuvre relative à la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Phase 3 & 4	2021-SISARC-024	Ordinaire	27/05/2021	27/01/2021	HYDRETTUDES ALPES DU NORD	73800 SAINT HELENE DU LAC	7 mois	79 111,57 €	
Maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly sur Isère	2021-SISARC-043	Ordinaire	02/11/2021	02/11/2021	Grpt HYDRETTUDES/SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE	73800 PORTE DE SAVOIE	3 mois + délai d'exécution des travaux	48 493,30 €	
MONTANT de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT									
Production des dossiers de demande d'autorisation de 5 systèmes d'endiguement en Combe de Savoie	2021-SISARC-058	Ordinaire							
Lot n°1 - Système SE1 - Digue Isère rive gauche entre le pont Albertin et le viaduc de l'A 430 - Secteur de Terre-Neuve			16/11/2021	16/11/2021	Grpt HYDRETTUDES/SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE	73800 PORTE DE SAVOIE	6 mois	37 022,50 €	
Lot n°3 - Système SE3 - Digue du Torrent du Chiriac en aval de la voie ferrée - secteur du Chiriac			16/11/2021	16/11/2021	Grpt HYDRETTUDES/SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE	73800 PORTE DE SAVOIE	6 mois	48 047,50 €	
Lot n°5 - Système SE5 - Digue Isère rive gauche entre la voie ferrée et la limite des départements Isère-Savoie - Secteur d'Alpespace			16/11/2021	16/11/2021	SETEC HYDRATEC	69458 LYON CEDEX	6 mois	31 345,00 €	

5. Faits marquants et actions menées en 2021

INTEMPERIES

L'année 2021 a été marquée par 2 évènements météorologiques significatifs :

- Intempéries du 28-29 janvier 2021 ;
- Intempéries du 29 décembre 2021.

Dans les deux cas, les précipitations pluvieuses ont pris place dans un contexte relativement doux et elles sont conjuguées à la fonte du manteau neigeux. Ces épisodes ont principalement fait réagir les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc.

Les torrents du Val Gelon (communes de Villard Léger, Chamoux et Bourgneuf) ont transporté d'importante quantité de matériaux. Des ouvrages hydrauliques (pont, buses etc.) se sont trouvés obstrués et des interventions en urgence ont dû être conduites par les Communes et le Département. A l'issue de ces épisodes un programme de travaux spécifiques a été conduit par le SISARC sur plusieurs plages de dépôts ou râteliers, ainsi que pour supprimer des embâcles.

Sur l'Isère, la crue du 29 décembre 2021 de période comprise entre 2 et 5 ans a impacté le chantier de sécurisation de la digue de Montaille. Le batardeau de protection ainsi que les pistes de chantier ont été en grande partie détruits et ont dû être reconstruits.

PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES DIGUES DE L'ISERE

La mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration des digues de l'Arc et de l'Isère constitue l'une des opérations portées par le SISARC, depuis la création du Syndicat. Lancé en 2008 pour un montant de 1,65 M€ HT valeur 2007 et une durée initiale de 10 ans, ce plan a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2021. Il fait l'objet d'une contribution de l'Etat à 40%, et d'AREA à 20%.

Ce plan comporte deux volets : un premier dédié au traitement de la végétation ligneuse implantées sur les digues qu'il est nécessaire de rajeunir et à gérer en taillis, un second portant sur des réparations ponctuelles du perré en enrochements.

La quasi-totalité du périmètre a désormais fait l'objet d'une première remise en état pour ce qui concerne la végétation ligneuse. Il devrait donc être possible, à l'issue de ce programme pluriannuel de passer à un programme d'entretien de cette végétation.

L'année 2021 marque l'achèvement de ce plan pluriannuel de restauration, afin de solder la totalité de l'engagement initial d'AREA le montant de la dernière tranche de travaux de ce plan a été budgété à 360 k€ HT. Les travaux de l'année 2021 ont concerné :

- Les travaux d'entretien de la végétation ont concerné 2.2km (1905 arbres de haut-jet abattus) et le chemin de digue a été remis à neuf sur 8.3km ;
- La mise en œuvre depuis le sommet de digue de réparations ponctuelles du perré au droit de zones dégradées identifiées lors des dernières missions annuelles de surveillance et de repérage réalisés en raft. Au total ce sont 15 tronçons qui ont fait l'objet de travaux durant l'été 2021, pour un linéaire de 750ml.

- La reprise en sous-œuvre de 2 ouvrages traversants (celui du canal d'assainissement du RD1 et celui du ruisseau de la Combe à Saint Vital) qui étaient notablement affouillés (conséquence de l'enfoncement du lit intervenus suite aux prélèvements de matériaux graveleux dans le lit de l'Isère entre 1950 et 1980).

MISE EN ŒUVRE DU SECOND PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Généralités

Le Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, destiné à mettre en œuvre une politique globale de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire. Le PAPI 2 permet de mobiliser des aides financières d'un montant de 19 M€ en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF au bénéfice de la Combe de Savoie.

Un premier avenant au PAPI2 signé 2017 a permis :

- de prolonger de deux années supplémentaires, 2018 et 2019, la convention initialement prévue sur la période 2014-2017 ;
- d'inscrire des opérations nouvelles (restauration du torrent de la Combaz, de Fontaine Claire, du Gelon ; protection berge de l'Isère commune de Grignon), d'asseoir une provision pour travaux sur affluent torrentiel), et de fait d'obtenir les aides financières de l'Etat qui sont conditionnées à l'inscription dans la démarche PAPI.

Un second avenant au PAPI2, approuvé par délibération du 26 novembre 2019, a été signé afin de permettre :

- de prolonger de deux années supplémentaires, 2020 et 2021, notamment afin de lisser les demandes à intervenir sur les digues domaniales de l'Isère et de l'Arc ;
- d'inclure une phase supplémentaire de travaux estimée à 2.5 M€ TTC, pour la restauration du lit, afin de conduire les travaux jusqu'au secteur de Frontenex/Tournon, cofinancée à 100% sur le montant TTC par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF
- de recalculer le planning des financements et d'intégrer de nouvelles opérations.

L'année 2021 marque la fin du PAPI2 pour l'engagement des financements alloués par l'Etat. Les derniers dossiers de demandes de subvention ont été déposés avant le 31 décembre 2021 et ont permis d'engager les enveloppes de financement restantes. Ces dossiers ont concerné un montant de 2.468 M€ de dépenses, pour un montant d'aide de l'Etat de 2.141 M€.

Ces financements sont acquis pour le financement des opérations avec une date butoir de réalisation au 31 décembre 2025.

Axe8 du PAPI 2- Travaux de restauration du lit de l'Isère

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Le budget global de l'Axe 8 (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est financé à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF.

L'objectif est d'araser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

Dans le cadre du PAPI2 de la Combe de Savoie, 4 phases de chantier ont déjà été conduites sous maîtrise d'ouvrage du SISARC :

- **Phase 1** : janvier 2017 et avril 2017 – 153 300m³ de limons ;
- **Phase 2** : septembre 2017 et avril 2018 – 217 000m³ de limons ;
- **Phase 2bis** : septembre 2018 et décembre 2018 – 75 750m³ de limons ;
- **Phase 2020 – Opération Cruet** : septembre 2020 et avril 2021 – 46 850m³ de limons ;

En 2021 deux phases supplémentaires de chantier ont été lancées :

- la Phase 3, qui concernait uniquement des travaux de restauration du lit ;
- l'autre en lien avec la sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Montailleu. Il était en effet nécessaire de terrasser et d'exporter les atterrissements végétalisés présent dans le lit de l'Isère afin de pouvoir conduire les travaux sur la digue.

Ces opérations se sont déroulées sur l'hiver 2021-2022. Au total un volume de 300 000m³ de sédiments limoneux a été terrassé, exporté et immergé dans le plan d'eau de la Commune de Montailleu.

Par ailleurs, les suivis écologiques du lit de l'Isère prévu par l'autorisation au titre du code de l'environnement ont été poursuivis. Ils se sont déroulés entre mars et septembre 2021.

Perspectives 2022 :

L'année 2022 constituera la dernière phase du chantier de restauration du lit de l'Isère conduite dans le cadre du PAPI2. Celle-ci permettra de consommer la totalité de l'enveloppe de financement restante dans le cadre du PAPI2.

Plan expérimental de pérennisation des travaux de restauration du lit de l'Isère

Les travaux conduits dans le lit de l'Isère constituent la première étape du chantier de restauration de la rivière. Sur le long terme si aucune action n'est engagée, le lit de la rivière va se dégrader progressivement et les atterrissements végétalisés vont se redévelopper.

Afin d'éviter que le processus ne se réenclenche, il est nécessaire que les bancs de galets soient régulièrement mis en mouvement.

Deux leviers d'action sont identifiés pour parvenir à cette mobilité :

- **Le levier « hydraulique »** : obtention de débits suffisants notamment en période de fonte, ce qui nécessite de modifier temporairement le fonctionnement de certains aménagements hydroélectriques ;
- **Le levier « mécanique »** : entretien mécanique portant sur la végétation et la géométrie des bancs de galets.

La mise en œuvre de ces deux leviers s'inscrit dans une démarche expérimentale afin de tester la fréquence et les modalités d'intervention, les critères de déclenchement, etc.

Les négociations engagées depuis 2018 entre le S.I.S.A.R.C, l'Etat, l'Agence de l'eau et le S.I.S.A.R.C se sont traduites par la signature d'une convention pour la réalisation d'un plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère en Combe de Savoie. Sur une durée de 6 ans (2020-2026), ce plan porte sur un budget

total de 2 840 000 €TTC soit environ 473 000 € par an avec une participation annuelle du S.I.S.A.R.C de 60 000€ par an sur les 6 années, soit 360 k€ au total.

En avril 2021, un important chantier du levier mécanique a été conduit sous maîtrise d'ouvrage du SISARC. Il a concerné 4 bancs : 2 en amont de la confluence avec l'Arc et 2 en aval.

Les bancs de galets situés en amont de la confluence s'étaient formés lors de la crue de mai 2015, une végétation de plus en plus dense s'était développée ces dernières années. Les bancs en aval de la confluence avaient fait l'objet de travaux de restauration conduits par l'Etat en 2011 et 2012 (en lien avec l'épaississement de la digue de Chamousset).

Les travaux du levier mécanique ont consisté à araser les bancs de manière à ramener leur altitude sous le niveau de la ligne d'eau moyenne.

Cela empêche d'une part le départ de la végétation et a aussi pour but de permettre une remobilisation des galets du banc en cas de débits liquides soutenus. Au total se sont environ 87 100m³ de matériaux qui ont été terrassés en déblais remblais.

La maîtrise d'œuvre a été assurée en régie par le service technique du SISARC.

Marché de travaux confié à la société GUINTOLI -Groupe NGE pour un montant de 117 500€ HT.

En complément de ces travaux mécaniques d'envergure, le SISARC a réalisé en régie une campagne d'arrachage précoce de la renouée du japon sur le linéaire de lit restauré entre le pont de Grésy-sur-Isère et la confluence de l'Arc. Sur 2 jours une équipe de 8 personnes a été mobilisée.

Axe7 du PAPI2 - sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc

Ces opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2. Elles sont financées à 100 % sur le HT par l'Etat. Courant 2021 ont été poursuivies les opérations listées ci-après.

Le début d'année 2021 a été marqué par l'achèvement des chantiers commencé à l'automne 2020 sur les tronçons de digues suivants :

- Confortement de la digue rive droite de l'Isère - Secteur de Francin

L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements de la digue sur une longueur de l'ordre de 1000 m.

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 61 023.63 € HT. A l'issue des études d'Avant-Projet, le montant des travaux est estimé à 1,1 M€ HT.

Marché de travaux confié au groupement BENEDETTI - GUELPA - VINCI pour un montant de 1 249 970.64 € HT

- Confortement de la digue en rive droite en aval du Pont des anglais - Aménagement des accès et remise en état du lit

L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements de la digue sur une longueur de l'ordre de 1000 m. Elle est couplée avec la restauration du lit de l'Isère au droit de ce tronçon de digue à conforter, avec en l'occurrence l'arasement de 3 atterrissements de sédiments limoneux.

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 41 898,63 € HT

Marché de travaux confié à SOCCO pour un montant de 1 525 217 € HT.

- **Rive gauche de l'Arc – Secteur Bourgneuf & Chamousset**

Le budget prévisionnel initial de l'opération est estimé à 1M€ HT. Elle vise à épaissir la digue coté plaine et à aménager un déversoir de sécurité.

Maîtrise d'œuvre confiée à LOMBARDI INGENIERIE SAS – Immeuble le VIP – 70 Rue de la Villette – 69003

Foncier : Le Syndicat est accompagné par le cabinet FCA. Tous les frais afférents sont intégralement financés par l'Etat dans le cadre du PAPI 2. Les démarches d'acquisitions foncières ont été poursuivies durant l'année 2021.

- **Confortement de la digue en rive droite dans la courbe de Montailleux & restauration du lit**

L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements libres de la digue côté rivière sur une longueur de l'ordre de 1000 m.

Il s'agit aussi d'épaissir la digue côté plaine afin de traiter les risques d'érosion interne. Une première phase d'épaississement est réalisée sur un linéaire de 160m. Ces 160m linéaires serviront de parking à l'activité du Wam Park.

Les travaux de sécurisation de la digue sont couplés avec la restauration du lit de l'Isère au droit du tronçon à conforter, avec en l'occurrence l'arasement de 2 atterrissements de sédiments limoneux.

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 72 561,20 € HT

Marché de travaux confié au groupement BENEDETTI – GUELPA – VINCI - SOCCO pour un montant de 2 060 716,45€ HT

- **Confortement de la digue en rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère**

L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements libres de la digue côté rivière sur une longueur de l'ordre de 550 m au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère.

Il s'agit aussi de sécuriser la digue vis-à-vis des risques d'érosion interne, si possible en utilisant une technique pouvant présenter des synergies de mise en œuvre avec la sécurisation de la protection en enrochements libres.

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 58 191,96 € HT.

Perspectives 2022 :

Réalisation des travaux durant l'hiver 2022-2023.

- **Régularisation des digues de l'Isère et de l'Arc – réalisation des études de danger**

Le décret de 12 mai 2015 relatif « aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques » a apporté des modifications au cadre réglementaire relatif aux digues de protection des lieux habités.

Une procédure de régularisation doit être conduite pour les ouvrages existants à la date du décret susvisé. En 2021, il s'agissait de lancer les études permettant d'élaborer les dossiers de demande de régularisation des tronçons de digue de la classe B (protection de plus de 3000 habitants).

Ces études sont financées à 100 % sur le montant TTC par l'Etat.

Sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie les systèmes de classe B structurés autour des digues domaniales sont les suivants :

- SE 1 : secteur de « Terre Neuve »
- SE 2 : secteur de « Tétrapole »
- SE 3 : secteur du « Chiriac »
- SE 4 : secteur de « Montmélian »
- SE 5 : secteur « d'Alpespace »

Le S.I.S.A.R.C a lancé une consultation de bureaux d'études agréés entre le 18 août 2021 et le 20 septembre 2021 afin de respecter l'échéance du 28 février 2022 pour le dépôt des dossiers de régularisation des 5 systèmes d'endiguement ci-dessus.

Bien qu'ayant fait l'objet d'une large publicité (publication au BOAMP et au JOUE), les résultats de la consultation se sont révélés extrêmement décevants puisque 2 lots n'ont fait l'objet d'aucune proposition financière.

Le SISARC a sollicité par courrier un report de l'échéance du 28 février 2022 au regard du cas de force majeure auquel il s'est trouvé confronté.

Pour les 3 lots qui ont fait l'objet de candidature les marchés suivants ont été attribués :

- **SE 1 : secteur de « Terre Neuve »** : bureau d'études Hydrétudes pour un montant de 44 427,00 € TTC.
- **SE 3 : secteur du « Chiriac »** : bureau d'études Hydrétudes pour un montant de 57 657,00 € TTC.
- **SE 5 : secteur « d'Alpespace »** : bureau d'études Hydratec pour un montant de 37 614,00 € TTC.

Axe6 du PAPI2 – sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc

- Acquisition de la « Maison Prieur » Commune de Notre-Dame-des-Millières

Par délibération en date du 9 octobre 2019, le Conseil Syndical approuvait le principe d'une opération visant à :

- acquérir des parcelles situées en bordure du torrent de la Combaz « en amont du moulin », sur la Commune de Notre Dame des Millières et comprenant une habitation ;
- déconstruire ladite habitation ainsi que le pont permettant son accès depuis la voie communale ;
- et procéder à la réfection de la berge au droit de ce pont.

L'acte de vente au profit du SISARC a été signé le 23 mars 2021. Le marché de **maîtrise d'œuvre** a été confié au cabinet Advies Conseil pour un montant de 6 825,00 € HT.

Le marché de diagnostic Plomb & Amiante avant déconstruction a été confiée au cabinet AC-Environnement pour un montant de 1 100,00 € HT.

Perspectives 2022 :

Le chantier de déconstruction de la maison sera réalisé en 2022.

- **Création d'une plage de dépôt du torrent de la Lavanche en amont du pont de la RD201 sur les Communes de Montailleur et de Grésy-sur-Isère.**

Par délibération du 7 octobre 2020, le Conseil Syndical approuvait « le principe du lancement d'une consultation pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plage de dépôt sur le torrent de la Lavanche en amont du bourg de Grésy-sur-Isère »

Au vu de la complexité de cette opération, une étude préliminaire avait été confiée préalablement au bureau ETRM en décembre 2020.

Une réunion de rendu de cette étude a été réalisée avec les élus des Communes concernées en avril 2021, elle a permis de partager le projet de plage de dépôt pouvant être réalisé.

Dans la continuité de cette réunion, le SISARC a lancé durant l'été 2021 les études environnementales qui seront nécessaires pour les démarches réglementaires :

- La réalisation des inventaires faunes & flores a été confiée au bureau TERE0 pour un montant de 10 750,00 € HT, ils doivent se dérouler sur une durée d'un an ;
- La réalisation d'analyses physico-chimique des sédiments a été confiée au bureau AMETEN pour un montant de 5 480,00€ HT.

Perspectives 2022 :

Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre & acquisitions foncières.

Axe2 du PAPI 2 – Suivi & prévision des crues

- **Installation d'une station de mesures des débits sur le ruisseau de Verrens**

Le Syndicat Mixte de l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie (S.I.S.A.R.C) a conduit en 2010 des travaux sur le ruisseau de Verrens. Ces derniers avaient pour objectif de mettre en place un système de protection, pour la zone d'activités de Tétrapole, face au risque inondation par l'Isère et le Verrens. Cette opération a abouti à la création de deux bassins de stockage entourés de digues et alimentés chacun par des déversoirs.

Au droit du premier déversoir, une plage de dépôt a été construite. Celle-ci se situe en amont du pont dit « des Italiens ». L'aménagement réalisé intègre aussi deux systèmes de vannage, qui permettent de contrôler les débits du ruisseau de Verrens et/ou d'interdire les refoulements de l'Isère.

Le bon fonctionnement de l'aménagement réalisé en 2010 est primordial pour assurer la protection des enjeux présents sur les zones d'activités de Tournon et Frontenex. Depuis sa construction plusieurs crues ont sollicité l'aménagement et ont montré l'importance de ce système de protection.

Ce dernier est un système capacitif et son fonctionnement dépend donc directement du volume d'eau devant être stocké.

Le S.I.S.A.R.C. souhaite connaître le débit rentrant dans l'aménagement, paramètre qui constitue la base des sollicitations du système de protection.

Cette mesure du débit a notamment pour objectif de juger des évolutions de la situation en période de crue (débit à la hausse, stable ou à la baisse) et de permettre la mise en place d'un système d'alerte aux crues automatisé.

Plusieurs réunions ont été organisées avec le Service de Prévision Alpes du Nord – service de l'Etat qui assure la surveillance de l'Isère et de l'Arc, pour assister le service technique du Syndicat dans la définition du besoin et l'identification des sites adaptés à la réalisation des mesures.

- **Implantation d'échelles limnimétriques sur l'aménagement du ruisseau de Verrens**

En parallèle des réflexions liés à l'installation d'une station de mesures des débits, le S.I.S.A.R.C. a attribué à Eiffage un marché travaux pour l'installation d'échelles limnimétriques au sein du système de protection hydraulique lui permettant notamment de suivre les niveaux de remplissage des différents bassins. Ce marché a été notifié le 6 octobre 2021 et soldé en mars 2022 pour un montant de 21 100,00 € HT.

TRAVAUX & OPERATIONS HORS PAPI

[Reconstruction du pièges à embâcles sur le ruisseau du Verrens](#)

Comme explicité ci-dessus le ruisseau du Verrens a fait l'objet d'un important aménagement en 2010. Pour limiter les risques d'obstruction des vannes par les flottants, ce projet intégrait un piège à embâcle, composé par un rideau de quatre IPN verticaux. Depuis 2010, plusieurs crues du Verrens ont eu lieu.

L'aménagement réalisé a donc été mobilisé et les sollicitations des différentes crues ont entraînés des désordres mineurs. Il était nécessaire de réaliser des travaux pour réparer et sécuriser les désordres mineurs suivants :

- Le piège à embâcles situé à la sortie de la plage de dépôts et protégeant les vannes situées à l'amont du pont des Italiens n'est plus fonctionnel ;
- Un affouillement a été constaté en aval des vannes chargées d'interdire les refoulements de l'Isère.

La **maitrise d'œuvre** a été assurée en régie par le service technique du SISARC.

Marché de travaux confié à la société Eiffage – Etablissement Forézienne pour un montant de 40 480 € HT. Ils ont été engagés et soldés en mars 2021.

Reprise en sous-œuvre du seuil du Moratier

Le seuil dit du Moratier, situé sur le ruisseau du Fournieux sur les Communes de Montaille et Saint Vital avait été endommagé par les crues survenues en début d'année 2020. Cet ouvrage en béton armé avait été profondément affouillé et le Fournieux s'écoulait directement sous l'ouvrage.

La **maîtrise d'œuvre** avait été confiée au bureau d'études RTM pour un montant de 6 510,00 € HT en octobre 2020.

Le **marché de travaux** a été confié à la société FAMY pour un montant de 24 889,00 € HT. Ils ont été réalisés en avril 2021 et soldés en juillet 2021.

Programme pluriannuel de travaux d'entretien des cours d'eau affluents

Les travaux d'entretien réalisés sur les affluents de l'Isère en 2021 dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau concernent :

- La gestion sédimentaire : travaux de curage des plages de dépôt râtelier.
- La gestion du lit des cours d'eau : traitement sélectif des embâcles.
- La gestion de la ripisylve : travaux forestiers de la végétation rivulaire.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de 2 accords-cadres de travaux à marchés subséquents :

- Gestion sédimentaire et enrochement sur 3 lots
- Gestion des berges et du lit des cours d'eau (travaux forestiers) sur 3 lots

Le montant des travaux d'entretien 2021 s'élève à de 248 537 € TTC

Au-delà des dossiers principaux exposés ci-avant les moyens du Syndicat ont aussi été mobilisés sur les dossiers suivants :

- Aménagement du torrent de La Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millièrès, de Sainte Hélène-sur-Isère et de Tournon (restauration et prévention des risques d'inondations) : levés des réserves du chantier & solde des acquisitions foncières.
- Protection des berges du Gelon contre les érosions dans la traversée de la commune de Chamousset : gestion du contentieux entre un riverain et le SISARC.
- Réalisation d'un accord cadre à marchés subséquents pour la conduite de levés topographiques et bathymétriques sur le territoire du SISARC

Le Contrat Vert et Bleu a été signé par la CCCS en 2019. Il vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire.

Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2019-2024), avec une identification, pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrages, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie.

Du fait de la compétence GEMAPI transférée depuis le 1er janvier 2019 au SISARC, le Syndicat s'est engagé, en qualité de maître d'ouvrage des 3 actions ci-dessous figurant dans le contrat :

- Définition d'une stratégie de préservation des zones humides sur le périmètre de Cœur de Savoie :
- Renaturation du Bon de Loge aval
- Lutte contre la dissémination des espèces végétales invasives sur les cours d'eau et plans d'eau de Cœur de Savoie

Au titre de l'année 2021, les réalisations sont les suivantes :

- Sur la stratégie zone humides :

Suite à l'étude d'amélioration des connaissances sur 45 zones humides pré-identifiées, un travail de regroupement et de sélection des zones humides a été réalisé afin d'identifier 13 secteurs d'intervention. Un cahier des charges a été préparé en fin d'année pour la réalisation de notices de gestion sur ces 13 secteurs.

- Sur la restauration du Bon de Loge :

Compte tenu des difficultés d'acquisitions à l'amiable, le projet a été stoppé dans l'attente de lancement d'une DUP.

- Sur la lutte contre les invasives :

Lancement des actions prévues au titre de l'année 2 du plan pluriannuel d'actions, en l'occurrence :

- Etudes avant-projet et projet pour les travaux d'éradication de la renouée du Japon sur le Val Coisin (communes de Châteauneuf, Villard d'Héry, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier et Les Mollettes) réalisées par le cabinet AQUABIO. Lancement des travaux en fin d'année 2021 confiés à l'entreprise Famy.
- Eradication des raisins d'Amérique sur différents sites du Gelon et de ses affluents (ruisseau des Combettes et ruisseau de Montendry). Ces prestations ont été réalisées par la Régie des Territoires.

En parallèle, poursuite d'intervention d'arrachage précoce annuel sur les invasives, opération subventionnée par l'Agence de l'eau, ainsi que la poursuite de l'expérimentation d'éradication sur le laurier cerise, le paulownia et le raisin d'Amérique, opération subventionnée par le Département.

6. Points divers

Communication

Le site du S.I.S.A.R.C (www.sisarc.fr) en fonctionnement depuis 2015 permet aux élus et à la population de mieux connaître l'action du S.I.S.A.R.C.

Son contenu est régulièrement mis en jour pour rendre compte de l'activité du Syndicat

Il enregistre environ 300 visites par mois.

Adhésion à l'association du bassin versant de l'Isère

Le S.I.S.A.R.C a adhéré à l'association du bassin versant de l'Isère dès sa création en 2018. Cette association est préfiguratrice d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) comme le prévoit le SDAGE Rhône Méditerranée. La création du syndicat mixte EPTB est envisagée au mieux en fin d'année 2023.

Conventions passées dans l'année 2021 :

- Signature d'une convention de superposition de gestion d'ouvrages publics entre l'Etat, le S.I.S.A.R.C et la Commune de Montmélian (délibération du 7 avril 2021)
- Aménagement du torrent de la Combaz – Convention avec la Commune de Notre Dame des Millières (délibération du 25 août 2021)
- Renaturation de la partie SUD du plan d'eau de Montailleir avec les sédiments issus de la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie – Convention avec la Commune de Montailleir
- Convention d'objectifs et de moyens entre le SISARC et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) (délibération du 8 décembre 2021)
- Convention digue avec l'Etat – PAPI 2 - Surveillance des digues, études réglementaires et travaux structurels – Avenant à la convention (délibération du 8 décembre 2021)
- Travaux en aval de la rue de Princens – Convention avec la Commune de Frontenex (délibération du 8 décembre 2021)